

## **FRET : démantèlement ! Avant privatisation ?**

La Direction du Fret veut se calquer sur les opérateurs privés.  
Pour cela, elle propose de remettre en cause le RH0077.

### **POSITION FO**

Si « s'adapter », c'est accepter un assouplissement (remise en cause) des conditions actuelles du RH 0077, pour Force Ouvrière c'est inacceptable.

Le RH 0077 présente suffisamment de « souplesse » aujourd'hui. C'est aussi le résultat de plus d'un siècle d'histoire ferroviaire axé sur la sécurité des circulations et des personnes qui est attaqué.

### **LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION SNCF SONT :**

#### **1) Utilisation maximale de la durée annuelle du travail**

- 1 589 heures - Personnel Titre II,
- 1 568 heures - Personnel en 3x8.

#### **2) Durée journalière de service**

***Aujourd'hui : entre 5 h 30 et 9 h 30***

Proposition : entre 4 h 00 et 10 h 00 (Maintien 8 h 30 pour travail de nuit)

#### **3) Amplitude**

***Aujourd'hui : jusqu'à 11 h 00 (12 h ou 13 h selon dérogations)***

Proposition : 12 h 00 (13 h 00 dérogation)

#### **4) Programmation**

***Aujourd'hui : programme semestriel des jours travaillés et repos maintenu (selon RH 0077)***

Proposition : horaires de travail programmés à M-1 et jusqu'à J-1 possibilité de faire varier les horaires de travail du lendemain

#### **5) Commande du personnel**

La Direction souhaite « plus de latitude ».

***Aujourd'hui : il y a distinction entre repos périodiques et repos supplémentaires.***

Proposition : « banalisation des repos ». Le repos supplémentaire ne serait plus à la disposition de l'agent mais à celle de l'entreprise.

## **6) Grande période de travail (G.P.T.) tableaux de service et roulements**

Proposition : la G.P.T. deviendrait l'intervalle entre les repos quels que soient leur nature. A noter la disparition des roulements actuels. La réserve serait donc généralisée pour tous. Il semblerait être projeté l'application « permanente » de l'article 49 du RH 0077 (situations dérogatoires).

## **7) Repos doubles**

***Aujourd'hui : 52 RP doubles (22 dimanches et 12 repos samedi/dimanche)***

Proposition : 40 RP doubles (12 samedi/dimanche ou dimanche/lundi et 22 dimanches)

## **8) Jours de fêtes**

***Aujourd'hui : jours fériés travaillés récupérés (payables sur la demande de l'agent).***

Proposition : jours fériés travaillés payés d'office en heures supplémentaires. L'agent ne pourra donc plus les récupérer.

## **9) Congés**

Les agents devront s'adapter au rythme économique des chargeurs (fermeture estivale, figeage, chômage technique...)

## **10) Concernant les prises et fins de service**

La Direction s'orienterait sur la possibilité de les effectuer sur des lieux différents.

# **EN CONCLUSION**

Déjà en 2000, la SNCF avait obtenu satisfaction dans sa volonté de flexibiliser le temps de travail au travers de l'accord 35 heures.

Nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des dégradations subies, nous faisant dire que les cheminots se paient encore largement leurs 35 heures.

L'esprit de la SNCF est de tirer encore plus sur la corde, et quand on voit avec quel dédain elle a traité le dossier pénibilité, cette « proposition » de casse supplémentaire des garanties des cheminots est totalement inacceptable.

La Direction n'écoute aucune revendication, elle propose sans vergogne la super-flexibilité d'une main et annonce des suppressions de postes par milliers de l'autre.

Quelle organisation syndicale digne de ce nom pourrait l'accepter ?

**Pour FO, c'est clairement NON, une seule réglementation pour l'ensemble des cheminots et non un éclatement et des dégradations favorisant le dumping social.**